

Accessibilité et défense anti-incendie à Bouzon-Gellenave

Soucis de la maire



Accessibilité et défense anti-incendie à Bouzon-Gellenave

Réunissant ses administrés, le dimanche 19 janvier, pour les vœux, Nicole Duclos, maire de Bouzon-Gellenave, constate que les moments pour se réunir sont rares, du fait de l'étirement de la commune : les habitants ont du mal à se connaître et se rencontrent peu.

Elle profite donc de cette cérémonie des vœux pour faire part de ses principaux soucis, causés par la loi :

l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées,

la défense contre les incendies.

S'agissant de l'accessibilité, ce sont les cimetières et les églises qui sont visés. Sachant qu'une dérogation a été obtenue pour l'église de Bouzon, car une rampe serait trop pentue.

Quant à la défense contre les incendies, elle suppose que l'on installe plus de bornes. Et là, c'est le diamètre des canalisations qui détermine s'il est possible de les installer. Deux bornes existent déjà à Gellenave, mais dans le quartier de Bouzon, le diamètre des canalisations, trop faible, empêche leur mise en place.

Les mares existantes peuvent suppléer à l'absence de borne, sous réserve qu'elles soient accessibles aux engins des sapeurs-pompiers. Et il en est de même pour les piscines.

Par ailleurs, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) fait l'objet de deux réunions publiques, l'une à Aignan, le 27 janvier, l'autre à Riscle, le 29.

Puis Nicole Duclos insiste sur l'importance du recensement en cours, qui se termine le 15 février : c'est le nombre d'habitants d'une commune qui détermine le niveau des aides de l'État.



2 Nicole Duclos aux vœux de Bouzon 1bis 190120.jpg



Retrouvailles entre voisins